

Les projets de CPTS en Occitanie



Les projets de CPTS en Occitanie

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) s'engagent pour la santé de tous dans les territoires. Elles participent à la lutte contre le COVID19 et aux campagnes de prévention et de vaccination de la population.

Déjà 79 projets de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en Occitanie dont 6 Accords Conventionnels Interprofessionnels* (ACI) signés.

La CPTS : un collectif de soin au service des patients d'un territoire

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients grâce à meilleure coordination des acteurs de santé qui la composent. Elles permettent également que les patients aient les bons soins aux bons moments, de façon adaptée et graduées.

Des professionnels de santé et particulièrement ceux de ville peuvent décider de se constituer en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) dans une logique de projet populationnel.

L'objectif est de travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé.

Les professionnels des établissements hospitaliers publics ou privés, notamment du fait de leur fonction de proximité, peuvent participer ou contractualiser avec les CPTS.

* ACI : L'Accord Conventionnel Interprofessionnel permet de bénéficier d'un financement pérenne et dans lequel est développée la mise en œuvre des missions suivies par les CPTS, en fonction du diagnostic réalisé dans le projet de santé.

Accompagnements des projets de CPTS

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé constituent un outil structurant de l'exercice coordonné pour les acteurs de santé qui prennent la responsabilité de s'organiser eux-mêmes afin de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire. Un partenariat stratégique entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les Unions Régionales des Professionnels de Santé* (URPS) permet d'accompagner et d'évaluer le déploiement des CPTS à l'échelle de la région Occitanie.

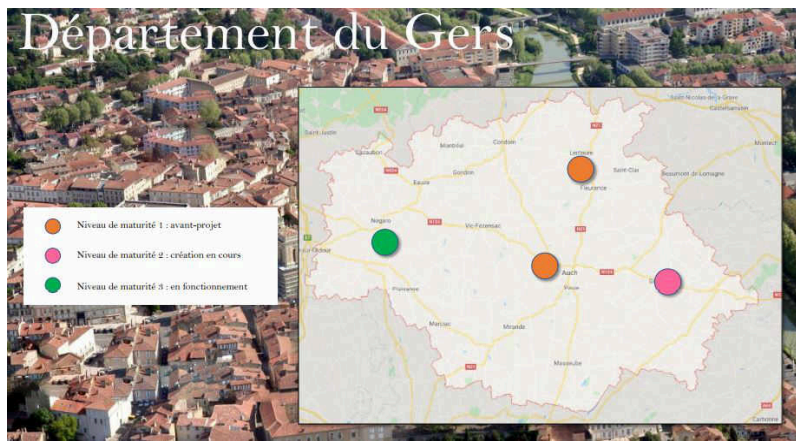
*URPS : L'ensemble des professionnels de santé libéraux est représenté, au sein de la région Occitanie, pour chaque profession, par une Union Régionale des Professionnels de Santé.

Un outil innovant a été mis en place par les URPS : le Guichet CPTS. Ce site WEB dédié permet de s'approprier les principes de fonctionnement de ce dispositif et de trouver des outils facilitant la mise en œuvre d'un projet : www.guichet-cpts-occitanie.org

Et les perspectives 2021 :

- 40 signatures d'Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI) d'ici la fin de l'année 2021 en Occitanie.
- Renforcer le travail de proximité sur les territoires avec les différents intervenants.
- Maintenir la dynamique d'exercice coordonné pluriprofessionnel.

Les projets de CPTS dans le Gers



→ **CPTS Gascogne Armagnac** en fonctionnement, à Nogaro - 35 communes concernées

Initiative de la MSP (Maison de santé pluriprofessionnelle) de Nogaro. Nécessité de transformer le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) en ACI - Modélisation des parcours en lien avec la précarité et l'accès aux soins

→ **CPTS Lecture - Miradoux** - à l'état d'avant-projet et à l'initiative de la MSP multisites de Lecture Miradoux

→ **CPTS Auch** - à l'état d'avant-projet - Porteur de projet : Professionnels de santé auscitains

→ **CPTS de Mauvezin** - en cours de création - Initiative autour des MSP de Mauvezin et de Samatan - Information et mobilisation des professionnels en cours - 69 communes concernées